

# **Landesbibliothek Oldenburg**

## **Digitalisierung von Drucken**

### **De L'Esprit Des Loix**

Ou Du Rapport Que Les Loix Doivent Avoir Avec La Constitution De  
Chaque Gouvernement, Les Moeurs, Le Climat, La Religion, Le Commerce,  
&c.

**Montesquieu, Charles de**

**Amsterdam, 1749**

Chapitre V. Des Loix relatives a la nature de l'Etat Despotique.

**urn:nbn:de:gbv:45:1-600**

re toujours bonne lorsqu'il n'y en a point d'autre: car comme le Despotisme cause à la Nature humaine des maux effroyables, le mal même qui le limite est un bien.

LIVRE  
SECOND.  
Chap. V.

Comme la Mer qui semble vouloir couvrir la Terre, est arrêtée par les herbes & les moindres graviers qui se trouvent sur le rivage; ainsi les Monarques dont le Pouvoir paroît sans bornes, s'arrêtent par les plus petits obstacles & soumettent leur fierté naturelle à la plainte & à la prière.

Les Anglois pour favoriser la Liberté, ont ôté toutes les Puissances Intermédiaires qui formoient leur Monarchie. Ils ont bien raison de conserver cette Liberté; s'ils venoient à la perdre, ils seroient un des Peuples des plus esclaves de la Terre.

Mr. *Law*, par une ignorance égale de la Constitution Républicaine & de la Monarchique, fut un des plus grands promoteurs du Despotisme que l'on eût encore vu en Europe. Outre les changemens qu'il fit si brusques, si inusités, si inouïs; il vouloit ôter les rangs Intermédiaires, & anéantir les Corps Politiques: il dissolvoit (1) la Monarchie par ses chimériques remboursemens, & sembloit vouloir racheter la Constitution même.

Il ne suffit pas qu'il y ait dans une Monarchie des rangs Intermédiaires, il faut encore un dépôt de Loix. Ce dépôt ne peut être que dans les Corps Politiques, qui annoncent les Loix lorsqu'elles sont faites, & les rappellent lorsqu'on les oublie. L'ignorance naturelle à la Noblesse, son inattention, son mépris pour le Gouvernement Civil, exigent qu'il y ait un Corps qui fasse sans cesse sortir les Loix de la poussière où elles seroient ensevelies. Le Conseil du Prince n'est pas un dépôt convenable. Il est par sa nature le dépôt de la volonté momentanée du Prince qui exécute, & non pas le dépôt des Loix fondamentales. De plus le Conseil du Monarque change sans cesse; il n'est point permanent; il ne sauroit être nombreux; il n'a point à un assez haut degré la confiance du Peuple; il n'est donc pas en état de l'éclairer dans les tems difficiles, ni de le ramener à l'obéissance.

Dans les Etats Despotiques où il n'y a point de Loix fondamentales, il n'y a pas non plus de dépôt de Loix. De là vient que dans ces Païs la Religion a ordinairement tant de force; c'est qu'elle forme une espèce de dépôt & de permanence, & si ce n'est pas la Religion, ce sont les Coutumes qu'on y vénère au lieu des Loix.

## CHAPITRE V.

### *Des LOIX relatives à la nature de l'Etat Despotique.*

**I**L résulte de la nature du Pouvoir Despotique que l'homme seul qui l'exerce, le fasse de même exercer par un seul. Un homme à qui ses cinq Sens disent sans cesse qu'il est tout, & que les autres ne sont rien, est natu-

(1) Ferdinand, Roi d'Arragon, se fit Grand-Maitre des Ordres, & cela seul altéra la Constitution.

